

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société ENGIE PV SAINT-AUBIN sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte du **lundi 9 octobre 2023 à 14h30 au jeudi 9 novembre 2023 à 17h30**, soit pendant 32 jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société ENGIE PV SAINT AUBIN, sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN.

Ce projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface d'environ 5,51 hectares sur une zone remaniée de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par la société SUEZ RV NORD EST au lieu-dit « La Gloriette » sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN.

La production d'énergie annuelle de ce projet est estimée à 12 245 Mwh/an, ce qui correspond à l'alimentation d'environ 5 600 personnes. L'installation projetée comportera 27 432 modules de type monocristallin d'une puissance unitaire d'environ 400 Wc.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut consulter le dossier en mairie de SAINT-AUBIN, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte, notamment, la demande de permis de construire, une étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier est accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Aube en suivant le chemin ci-après : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications »,
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou courriel (pref-ep-pc-saint-aubin@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, M. Louis GUYOT, professeur des écoles retraité, siégera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public en mairie de SAINT-AUBIN aux dates suivantes :

- **lundi 9 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,**
- **lundi 23 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,**
- **jeudi 9 novembre 2023 de 14h30 à 17h30.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées et consultables sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de SAINT-AUBIN aux heures normales d'ouverture,
- reçues, par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées,

– adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- par correspondance, envoyée à la mairie de Saint-Aubin, 1, place de la Mairie à SAINT-AUBIN (10400) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-saint-aubin@aubes.gouv.fr
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 40Mo.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées à :

- à M. Olivier MILLION, par courrier électronique à l'adresse olivier.million@engie.com,
- à la direction départementale des territoires de l'Aube, service aménagement mobilité énergie, 1 boulevard Jules Guesde CS 40769, 10026 Troyes Cedex,
- à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10025 Troyes Cedex ou par courriel à pref-ep-pc-saint-aubin@aubes.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de SAINT-AUBIN et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.